## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CF252

présenté par M. Giraud, rapporteur général

## **ARTICLE 36**

I. – À l'alinéa 1, substituer au nombre :
« 2 583 »
le nombre :
« 2 512 »
II. – À la troisième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :
« 1 121 »
le nombre :
« 1 050 »
III. – En conséquence, à la dernière ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :
« 2 583 »
le nombre :
« 2 512 ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de rétablir le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. Le Sénat a relevé le plafond d'emplois de l'ACPR à 1 121 ETPT, afin de revenir au niveau du projet de loi initial. Or, le niveau moyen annuel des emplois de l'autorité devrait s'établir à 1 040 en 2018.